



# Compte-rendu du Comité Technique

Bourses-et-Martron, le 14 novembre 2023

A 14h à la Salle des fêtes

## Élaboration du programme pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant du Lary : début de séance à 14h fin 16h

COLLECTIVITES, ELUS, PERSONNES REPRESENTANTES ET ACTEURS EXCUSES	
Direction Départementale des Territoires – DDT 16	<b>Madame Stéphanie PATCINA</b> Service Eau, Environnement, Risques - Unité Protection des Milieux Aquatiques
Direction Départementale des Territoires et de la Mer – 17	<b>Madame Emilie PELOUARD</b> Chargée d'études cours d'eau Unité Gestion des Impacts sur l'Eau Service Eau, Biodiversité et Développement Durable
Office Français de la Biodiversité – Antenne Charente	<b>Jimmy BOUCHET</b> Inspecteur de l'Environnement Chef de l'Unité Territoriale Sud-Charente
Département de la Charente 16	<b>Madame Aude MESSAHEL</b> <i>Service eau et hydrologie - Régie irrigation 16 - Direction du développement durable du territoire - Pôle infrastructures et aménagement du territoire</i>
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne - EPIDOR	<b>Madame Adeline COUTURIER</b> Chargée de mission Territoire Isle-Dronne SAGE- Antenne Libourne
Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye du Galostre et du Lary	<b>Monsieur Jean-Marie BAYARD</b> Président du SMGBV Saye Galostre Lary
Conservatoire d'Espaces Naturels CEN 17 – 16	<b>Madame Mathilde SEGERS</b> <i>Chargée d'études – Antenne 17</i> <b>Madame Carole VIOLON</b> <i>Chargée de mission territoriale – Antenne 16</i> <b>Madame Amandine VALLEE</b> <i>Chargée de mission territoriale – Antenne 16</i>



Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Charente-Maritime (FDAAPPMA 17)	<b>Monsieur AUDONNET Pierre</b> <i>Chargé de missions PDPG / Thermie</i>
Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Gironde	
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne - EPIDOR	<b>Madame Adeline COUTURIER</b> <i>Chargée de mission Territoire Isle-Dronne SAGE-Antenne Libourne</i>
Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime - EAU 17	<b>Monsieur Yann JEANDENANS</b> <i>Chargé d'assistance technique GEMAPI</i>

#### COLLECTIVITES, ELUS, PERSONNES REPRESENTANTES ET ACTEURS PRESENTES

Communauté de Communes des 4B Sud-Charente	<b>Madame Valérie ROBERT</b> <i>Responsable du service Environnement</i>
Communauté d'Agglomération du Libournais CALI	<b>Monsieur Éric BONIS</b> <i>Technicien GEMAPI</i>
Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye du Galostre et du Lary	<b>Monsieur Vincent BADIE</b> <i>Vice-Président du SMGBV Saye Galostre Lary Commission PPGs Elu à la commune de Cercoux</i>
	<b>Monsieur Jean-Philippe DUBAN</b> <i>Vice-Président du SMGBV Saye Galostre Lary Commission administrative Elu à la commune de Guîtres</i>
	<b>Monsieur Michel OLLIVIER</b> <i>Vice-Président du SMGBV Saye Galostre Lary Commission Natura 2000 Maire de la commune de Boresse-et-Martron</i>
	<b>Monsieur Bruno LAVIDALIE</b> <i>Vice-Président du SMGBV Saye Galostre Lary Commission Natura 2000 Maire de la commune de Lagorce</i>
	<b>Monsieur Baptiste LONDEIX</b> <i>Responsable du SMGBV Saye Galostre Lary Technicien rivière BV Saye, Galostre Lary (girondin)</i>
	<b>Madame Camille DEWAELE</b> <i>Technicien rivière BV Lary(charentais)</i>



COLLECTIVITES, ELUS, PERSONNES REPRESENTANTES ET ACTEURS PRESENTES	
Commune de Boresse-et-Martron	<b>Monsieur Michel OLLIVIER</b> <i>Maire de la commune de Boresse-et-Martron</i>
Commune de Saint-Vallier	<b>Madame Marie-Thérèse CAILLE</b> <i>1<sup>ère</sup> adjointe à la commune</i>
Commune d'Orignolles	<b>Monsieur Jean-Michel RAPITEAU</b> <i>Maire de la commune d'Orignolles</i>
Commune de Clérac	<b>Monsieur Pascal PRIOUZEAU</b> <i>Conseiller à la commune</i>
Commune de Neuvicq	<b>Monsieur Jean-Claude RICHARD</b> <i>1<sup>er</sup> adjoint à la commune</i>
Commune de Chevanceaux	<b>Monsieur Emmanuel VERGUET</b> <i>Conseiller à la commune</i>
Agence de l'eau Adour-Garonne	<b>Madame Rachel BAGUET</b> <i>Chargée d'interventions</i> <i>Délégation Atlantique -Dordogne4</i>
Département Charente-Maritime 17	<b>Madame Lydie LE BARS</b> Chargée de mission Milieux Aquatiques Direction de l'eau, de la mer et du littoral
Union Nationale des Industries de carrières et Matériaux de Construction – UNICEM	<b>Monsieur Marc-Antoine FRANCOIS</b> Géologue - Entreprise GARANDEAU
Société IMERYS Clérac	<b>Monsieur Thierry MERLE</b> Responsable foncier et environnement
Département de la Gironde 33	<b>Monsieur Sylvain BROGNIEZ</b> <i>Chargé d'animation territoriale Milieux Aquatiques,</i> <i>Espaces Naturels et Biodiversité</i>

### Ordre du jour :

1. Contexte de ce Comité Technique
2. Rappel des compétences GEMAPI du Syndicat, planning d'avancée de l'étude.
3. Déroulé des différents points, remarques sur la hiérarchisation des enjeux et objectifs opérationnels proposés par le Bureau d'Etude

Animateur et rapporteur : Syndicat SMGBV Saye Galostre Lary

### Echanges :

- 5 ENJEUX MAJEURS

VALIDATION des 5 enjeux : rajouter Sécurité des populations et des BIENS

**Etude en cours – Plan Pluriannuel de Gestion – BV Lary - 2025**

5 enjeux identifiés :

- ✓ Protection, valorisation et restauration des milieux aquatiques
- ✓ Amélioration de la ressource quantitative en eau
- ✓ Amélioration qualitative de la ressource en eau
- ✓ Sécurité des populations
- ✓ Animation territoriale

Validation des termes enjeux  
Proposition d'autres enjeux  
Compréhension des termes opérationnels

- AMELIORER LA CONTINUTE ECOLOGIQUE DES PLANS D'EAU AU FIL DE L'EAU

VALIDATION d'un reclassement au regard de la pré-localisation complémentaire du Syndicat

**Protection, valorisation et restauration**

- *Améliorer la continuité écologique des plans d'eau au fil de l'eau*

27 plans d'eau (linéaire prioritaire – faisant l'objet d'une fiche action)  
+ 70 (linéaire non-prioritaire) potentiel opportunités d'actions

intérêt faible

→

intérêt moyen

intérêt fort

27 propres à l'étude -> 100 étangs au fil de l'eau à l'échelle du BV -> reclassement opportun moyen voir fort

Validation

- ZONES HUMIDES

MAINTIEN des différents axes proposés dans le PPG, pas d'évaluation possible car le Syndicat part de zéro dans la connaissance des Zones Humides, nécessité de les connaître avant d'engager des actions. Cependant si opportunités sur les 10 ans, mentionner simplement en intitulé d'action « action de restauration de zones humides en transversalité avec la mission Zones Humides »

Protection, valorisation et restauration

- **Zones humides**  
Inventaire nécessaire avant de pouvoir acter des actions  
la mission Zones Humides du Syndicat Articulation des deux missions ?  
Transversalité nécessaire revoir  
Ne pas y apporter d'évaluation vu que tout est à connaître ->  
spécifié la mention « **mission transversale spécifique Zones humides** »




Validation

- SENSIBILISER LES USAGERS A UNE UTILISATION RAISONNEE DE LA RESSOURCE EN EAU

VALIDATION POUR RECLASSER D UN NIVEAU


Amélioration la ressource quantitative en eau

Objectif opérationnel :  
**« Sensibiliser les usagers à une utilisation raisonnée de la ressource en eau » ?**

intérêt faible	
intérêt moyen	

→

intérêt fort	
--------------	--



SYNDICAT  
SAYE GALOSTRE LARY

- PALLIER LES PHENOMENES D'EROSION MENACANT LES BIENS ET LES PERSONNES

VALIDATION pour rebasculer l'objectif opérationnel dans l'enjeu sécurité bien et personnes

### Sécurité des populations

- **Intégration**  
 « *Pallier les phénomènes d'érosion menaçant les biens et les personnes* »  
 -> Rebasculement et Intégration dans l'enjeu sécurité publique ?



© Géni'Alp

Validation

- RAJOUT D'UN OBJECTIF OPERATIONNEL SPECIFIQUE

VALIDATION DE RAJOUT : de l'objectif stratégique « Développer une communication privilégiée sur des thématiques prioritaires » et de l'objectif opérationnel « Mettre en place des groupes de travail thématiques

Avec vigilance signifiée sur les logos présentés lors de la présentation :

Pour les carrières : partenaires des carrières (UNICEM) mais également l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire et représentants locaux

Pour des moulins : association des moulins de Nouvelle-Aquitaine notamment, mais également associations locales départementales, association du patrimoine local, historiens, propriétaires privés

Pour les étangs : propriétaires privés, collectivités propriétaires

### Animation territoriale

- Validation de l'ajout de l'objectif stratégique et opérationnel :  
 « *Développer une communication privilégiée sur des thématiques prioritaires* »  
 « *Mettre en place des groupes de travail thématiques* »  
 Moulins – Carrières - Etangs



AMNA  
ASSOCIATION DES MOULINS  
DE NOUVELLE-AQUITAINE



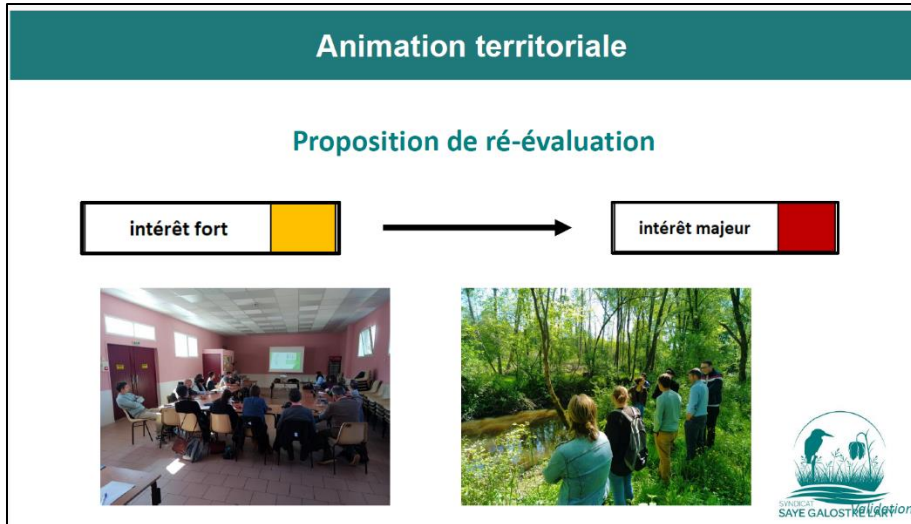
UNICEM



Validation

- ENJEU ANIMATION TERRITORIALE

### VALIDATION POUR RECLASSER D UN NIVEAU



- RAJOUT D'UN OBJECTIF OPERATIONNEL SPECIFIQUE DANS ANIMATION TERRITORIALE

VALIDATION D UN RAJOUT : de l'objectif stratégique : Education à l'environnement auprès des scolaires, objectif opérationnel : sensibilisation des scolaires

**Animation territoriale**

**« Education à l'environnement auprès des scolaires »**  
 -> idée proposer lors de la rencontre rivière de Montguyon  
 Création de supports pédagogiques, panneaux biodiversité des rivières etc...  
 Intégration comme objectif opérationnel -> **enjeu animation de territoire**



**Les Poissons**



Revoir un panneau d'information sur les poissons  
 après la journée de sensibilisation. Les poissons sont  
 de plus en plus en danger. Il est important de  
 sensibiliser les enfants à leur protection.  
 Les poissons sont importants à leur santé. Ils  
 sont très utiles. Ils sont très utiles.

*Validation*



### Remarques importantes :

- **Gestion des embâcles** : **Monsieur BADIE** rappelle le cadre d'intervention futur du Syndicat sur les embâcles : si l'embâcle ne présente pas de danger pour les biens et les personnes, une médiation pourra être engagée avec le propriétaire afin de déterminer s'il est concrètement nécessaire d'intervenir au regard des milieux naturels sensibles, du coût financier et de l'ingénierie complexe à mobiliser. Le Syndicat ne pourra pas intervenir hors cadre du PPG : il revient au propriétaire riverain d'engager les moyens techniques et financiers pour entretenir la portion du cours d'eau lui appartenant (inscrit dans le code de l'Environnement) hors programmation du Syndicat.
- **Statut réglementaire des biefs** : **Monsieur BONIS** apporte une remarque sur les biefs, qui représentent des linéaires artificialisés, qui ne font, pour la plupart des cas, pas partie des linéaires à traiter par les Syndicats de rivière (retours d'expériences en Gironde), n'étant pas classés comme cours d'eau. **Monsieur LONDEIX** indique que sur le bassin versant du Lary et de la Saye, la plupart des biefs sont classés cours d'eau. Le Syndicat pourrait donc être amené à mener des actions de restauration de berges sur des biefs de moulins au regard de leurs statuts. Cette particularité devra être rediscutée avec les services de l'Etat avant l'obtention de la DIG afin de pouvoir fixer les règles d'intervention du Syndicat sur ces linéaires particuliers.
- **Etangs** : **Monsieur BONIS** questionne sur l'importance de pouvoir évaluer le statut réglementaire des étangs au fil de l'eau, ceux priorités comme ceux secondaires annoncés. **Madame DEWAELE** indique qu'il n'a pas fait l'objet dans le cahier des charges de pousser jusqu'à cette analyse. **Madame LEBARS** indique que pour le Département de la Charente-Maritime, il n'existe pas d'évaluation de cette sorte. **Monsieur BONIS** indique qu'il est nécessaire d'être vigilant sur le rôle et l'intervention du Syndicat sur ces masses d'eau. Le Syndicat peut intervenir que sur l'effacement restauration de la qualité de l'eau (le Syndicat pourrait également être amené à proposer des solutions alternatives de rivière de dérivation afin de redynamiser l'écoulement sans effacer l'étang. **Madame DEWAELE** complète également les propos sur le fait que dans le diagnostic, les services de l'Etat souhaitent que les fiches étangs puissent être revus afin de considérer justement la notion d'Etang et ne pas intégrer dans les fiches, les mares forestières, frayères naturelles qui ont été classées en tant en tant que telles. Sont dénommés « étang » par les services de l'Etat « étendue artificielle créée par la main de l'homme, assurant le stockage d'une quantité d'eau par des retenues artificielles au fil de l'eau ou non ». Ce point devra être rediscuté entre le bureau d'étude, les services de l'Etat et le Syndicat.



**Madame DEWAELE** indique également qu'au regard de la localisation des 27 étangs et des 70 complémentaires secondaires pré-localisés, il semble important pour traiter l'enjeu qualité d'eau d'intégrer ces 70 étangs complémentaires à l'analyse, permettant de surclasser l'objectif opérationnel.

- **Espèces exotiques envahissantes / PLU** : **Monsieur BADIE** indique qu'au travers des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) dans le cadre des PLU, il est possible de spécifier des périmètres ne permettant pas la plantation d'espèces exotiques envahissantes (types bambou, herbes de la pampa etc) ou des zones à préserver de toutes urbanisations au regard des aléas potentiels et intérêt écologique (zones humides par exemple).
- **Communication de l'étude** : **Monsieur RAPITEAU** souligne le manque de communication sur cette étude : les élus communautaires n'ont que peu d'information sur l'avancée et le contenu des éléments du diagnostic. **Madame DEWAELE** indique que le Syndicat a pourtant intégré dès le départ, dans les boucles de diffusion, chaque élu communautaire référent volontaire pour suivre les différentes étapes, avancement de l'étude et être relais de l'information auprès de chaque EPCI. Chaque Communauté de Communes peut ainsi recevoir les comptes-rendus des COPILs organisés et sollicitation des Comités Techniques complémentaires. **Monsieur BADIE** indique qu'il peut être envisagé de présenter le travail en cours en commission GEMAPI communautaire.
- **Erosion naturelle** : **Madame DEWAELE** propose, qu'au même titre que la non-intervention systématique sur les embâcles, qu'il puisse être spécifié un objectif opérationnel de « non-intervention sur les érosions hors menace biens et personnes ». **Monsieur LONDEIX** indique qu'il n'est pas nécessaire d'appuyer cet objectif étant déjà intégré dans celui de « restaurer l'hydromorphologie du lit mineur ». Néanmoins, il est intéressant de pouvoir textuellement, le faire apparaître par écrit. **Monsieur BROGNIEZ** indique que ces possibilités de non-intervention sont intéressantes, mais qu'elles nécessitent un cadre d'intervention spécifique. Nécessaire de spécifier quels biens seraient concernés par une action de protection par le Syndicat. Une liste exhaustive n'est pas être pas pertinente, mais un arbre décisionnel est malgré tout à privilégier pour cadrer les interventions de protections de berges (génie civil ou végétal).
- **Préemption foncière** : **Monsieur BROGNIEZ** témoigne de la politique ZPENS sur le territoire Girondin (animation très active sur le territoire et notamment mise en place en local par les Syndicats de rivière relais) . **Monsieur BONIS** indique que le diagnostic ne fait pas mention de cette stratégie / veille foncière en bord de cours d'eau. Il souligne que l'outil du Département de la Gironde, ZPENS, permet de préempter des milieux rivulaires et d'y appliquer des plans de gestion conservatoire. A sa connaissance, le



Syndicat SMGBV Saye Galostre Lary n'est pas engagé dans cette démarche, que la CALI souhaite développer sur l'ensemble de ces Syndicats. **Monsieur LONDEIX** indique que des démarches récentes auprès des services techniques du Département 33 par la commune de Guîtres et de Galgon ont été engagées. **Madame LEBARS** indique pour que pour le Département de la Charente-Maritime, la politique des ZPENS est différente, l'effort se concentrant sur des sites déjà pilotes et exemplaires en termes de gestion et de préservation plutôt que sur de la préemption plus systématique. Elle complète également par le fait que le Département s'appuie particulièrement sur le Conservatoire d'Espaces Naturels qui joue le rôle d'outil foncier pour nombreux de collectivités et partenaires. **Monsieur MERLE** ainsi que **Monsieur FRANCOIS** témoignent également que le CEN est un de leur partenaire pour la gestion des sites réhabilités ou dans le cadre de la politique ERC (Eviter, Réduire Compenser). Certaines zones naturelles d'intérêt patrimonial prioritaires sont identifiées sur le périmètre du Syndicat, ce qui permet au CEN d'être moteur dans l'acquisition pour chaque collectivité ou porteurs de projet.

- **Délais de retours/ remarques sur les éléments du diagnostic** : **Monsieur BONIS** indique qu'il serait important de prolonger le délais de retour au regard du nombre conséquent de documents à relire. La CALI souhaite apporter une contribution et une relecture juste des éléments fournis : une rallonge de quelques semaines serait opportune pour assurer une qualité des remarques. Les membres et élus présents répondent favorablement à cette rallonge. **Madame DEWAELE** indique que cette remarque est partagée par d'autres partenaires excusés et que cette rallonge est la bienvenue au regard du souhait et de la bienveillance du travail de relecture des partenaires.
- **Diagnostic pollutions/rejets toxiques** : **Monsieur BONIS** souligne qu'il est indiqué dans le diagnostic un exposition du bassin versant aux substances toxiques. **Madame BAGUET** appuie ce constat concernant les données Agence de l'Eau Adour Garonne sur la qualité des eaux relevés (pollution industrielle ainsi que Macro-polluants). **Monsieur VERGUET** indique effectivement que cette pollution est historique du côté de Chevanceaux en lieu et place de l'ancienne usine de production industrielle de « morts aux rats » et de l'existence du centre d'enfouissement de Clérac sur le bassin versant du Placin. **Monsieur DUBAN** indique qu'effectivement, lors du précédent COPIL, il avait mentionné ce manque de données dans le diagnostic écrit. **Madame DEWAELE** questionne sur le suivis de ces pollutions chroniques connues et visibles régulièrement et si elles font l'objet d'une surveillance qualité des eaux ? aucun suivis spécifique n'est connu ou mis en place. Il sera vérifié et demandé au bureau d'études d'intégrer ces deux données importantes. **Monsieur BONIS** propose donc au regard des échanges, **que l'objectif stratégique « réduire les sources et transferts de pollution » puisse être réévaluer à la hausse, moyen à fort et que des actions de suivis exhaustives puissent être préconisées en termes d'actions opérationnelles.**



*Le présent compte-rendu sera considéré comme accepté s'il n'est pas fait d'observations écrites dans un délai de 7 jours à compter de la date d'envoi.*